



Refus de pension alimentaire enfant majeur

Par **Patounette02**, le **22/09/2017** à **20:03**

Bonjour,
Suite à séparation il y a dix ans mon ex conjoint paye la pension alimentaire par saisie sur salaire (car il refusait de la payer) pour nos 2 enfants. Ma fille vient de terminer ses études et commence à travailler le 1er octobre. Depuis 4 ans mon fils de 18 ans vit chez son père et la cohabitation se passe très mal. En conséquence il souhaite partir habiter en colocation avec 2 amis étudiants et sérieux. Je suis d'accord avec sa décision car depuis plusieurs années mon fils a fait pas mal de bêtises et a été peu assidu et à une scolarité très difficile. Je pense qu'avoir son indépendance lui permettra entre autre de mûrir. Son père, à qui je rembourse mensuellement la pension de son fils puisqu'il ne vit plus avec moi, refuse catégoriquement de l'aider financièrement. J'ai donc reçu une lettre de 6 pages en recommandée avec accusé de réception énonçant le passé mouvementé de mon fils, sur chaque page est apposé un QR code qui je pense prouve que cette lettre a été présentée à une instance juridique. Je pense qu'il veut l'utiliser pour ne plus à avoir à verser la pension à son fils.
Sachant que ma fille ne devra plus toucher cette pension fin octobre dois-je arrêter la saisie sur salaire ou la conserver pour assurer la pension de mon fils ? comment me sortir de cette situation ? Je vous remercie pour vos conseils.

Par **morobar**, le **23/09/2017** à **11:20**

Bonjour,
Vous n'avez rien à faire, c'est à votre ex conjoint de demander au JAF la révision de la pension.
Quand à votre fils désireux de prendre son indépendance afin de continuer à faire des bêtises, il ne sera éligible à la pension alimentaire qu'à condition de fournir un certificat de scolarité.
Au passage je me demande qui va assurer auprès du bailleur le cautionnement du jeune démuné de ressources personnelles.

Par **Patounette02**, le **23/09/2017** à **15:15**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, pour le moment il a encore la pension de son père et la mienne ce qui lui permet de subvenir à ses besoins, au moindre dérapage je le reprend chez moi.